REGLEMENT DU TRJ NOUVELLE-AQUITAINE Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton	Adopté le : 26/06/2026 Entrée en vigueur : 01/08/2026 Validité : permanente Nombre de pages : 9	

Table des matières

1. Conditions générales 2
 - 1.1. Définition 2
 - 1.2. Règles 2
 - 1.3. Participants 2
 - 1.4. Catégories 3
 - 1.5. Inscriptions 3
 - 1.6. Droits d'inscription 3
 - 1.7. Volants 3
2. Attribution d'une étape du TRJ 4
3. Modalités d'organisation du TRJ 4
 - 3.1. Organisation 4
 - 3.2. Invitations 5
 - 3.3. Déroulement 5
 - 3.4. Tableaux 5
 - 3.5. Forfaits 7
 - 3.6. Barème de points 7
 - 3.7. Classement du TRJ 7
 - 3.8. Affichage 8
 - 3.9. Terrain poussin 8
 - 3.10. Arbitrage 8
 - 3.11. Résultats 8
 - 3.12. Coaching 8
 - 3.13. Dopage 9
 - 3.14. Mesures sanitaires 9
 - 3.15. Droits à l'image 9
 - 3.16. Respect du règlement 9
4. Sanction et réclamation 9
 - 6.1. Disqualification 9
 - 6.2. Réclamation 9
 - 6.3. Appel 9

Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE
05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr
SIRET – 34302263800047

7. Annexe 9

1. Conditions générales

1.1. Définition

Le circuit Trophée Régional Jeunes (TRJ) est un circuit composé de 5 étapes ouvert aux catégories minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets.
Il a pour objectifs de :

- Motiver les premières catégories, minibad et poussins à la compétition,
- Faire progresser le niveau de jeu,
- Promouvoir et développer la pratique du Badminton sur le territoire,
- Proposer une compétition regroupant les meilleurs joueurs régionaux.

La gestion du TRJ est assurée par la Commission Compétition en accord avec la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

1.2. Règles

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise chaque saison un circuit TRJ se déroulant selon les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par le présent règlement et annexes.
Ce circuit TRJ se déroule en 5 étapes, organisées tout au long de la saison.
La formule différera suivant les étapes et l'organisation se fera comme suit :

=> étapes 1, 3 et 5 : les 2 tableaux proposés sont le simple intergenres et les doubles intergenres sur les deux jours.

=> étapes 2 et 4 : les 2 tableaux proposés sont le simple intergenre et le mixte sur les deux jours.

Les décisions prises par le Juge-Arbitre sont sans appel.

1.3. Participants

Tous les joueurs autorisés à jouer dans une catégorie d'âge ouverte sur le TRJ peuvent y participer.
Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Tous les joueurs licenciés dans un club affilié à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton pourront prétendre participer à ce circuit. Les joueurs ne devront faire l'objet d'aucune interdiction à la date de la compétition. Des joueurs licenciés hors de la Ligue Nouvelle-Aquitaine pourront également être autorisés à participer, sous réserve de validation préalable par l'organisation.

1.4. CATÉGORIES

La compétition propose des TOPS construits en fonction des niveaux de jeu.
En simple, 2 poules de 4 sont privilégiées dans chaque TOP, tandis qu'en double et en mixte une poule unique de 4 est privilégiée dans chaque TOP.
Le niveau de jeu prend en compte les classements par points hebdomadaires (CPPH) des joueurs mais aussi une appréciation de la Commission Compétition, l'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux.

1.5. INSCRIPTIONS

Un joueur peut s'inscrire sur 2 tableaux à chaque étape.
La date limite des inscriptions se fait à 14 jours avant la compétition. Le paiement doit être effectué pour la prise en compte de l'inscription.
Les joueurs extérieurs à la Ligue Nouvelle-Aquitaine désirant participer à la compétition seront inscrits manuellement sur Badnet par l'organisateur. Ils sont intégrés dans les tableaux si ces derniers ne sont pas complets. Un joueur extérieur ne peut prendre la place d'un joueur néo-aquitain.

La liste des qualifiés et remplaçants est établie 11 jours avant la compétition.
Le tirage au sort des tableaux est effectué 9 jours avant la compétition.
Les joueurs licenciés hors Ligue Nouvelle Aquitaine ne sont pas pris en compte dans le classement général.

1.6. DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont soumises au paiement d'un droit d'inscription (voir montant en annexe).

1.7. VOLANTS

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFBaD. Ils sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le Juge-Arbitre impose le volant officiel de la compétition, disponible en vente à la table de marque.
Le volant officiel de la compétition est : Victor Numéro 1 Champion

Dès lors que tous les joueurs sur le terrain sont de classement D7 et/ou inférieur, ils pourront utiliser, sous réserve d'un accord mutuel, des volants hybrides et/ou synthétiques dûment homologués. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant plume fourni par un joueur est prioritaire, et faute d'entente c'est le volant officiel de la compétition qui sera choisi.

1.8. TENUES VESTIMENTAIRES

Tout joueur participant au trophée régional jeunes devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD.
En particulier, les prénoms, les surnoms, les diminutifs ou tout autres qualificatifs en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, ainsi que les maillots se référant à une autre compétition.
Le port de tenues de club ou de Comités départementaux (CODEP) est évidemment autorisé.
Tout port de vêtement ou accessoire non autorisé devra être justifié par un certificat médical ou une explication auprès du Juge-Arbitre principal et nécessitera son accord.

Liens
https://drive.google.com/file/d/12J0gcB249GS2v2kgQ5S1ZRGd1cI4TMLp/view?usp=sharing

https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Pratiquer/Competitions/Interclubs/vscfot-2409-tenues-et-publicites-2024-2025.pdf

2. Attribution d'une étape du TRJ

2. 1 CANDIDATURE

Les clubs ou Comités départementaux auront la possibilité de porter candidature auprès de la Ligue, via la Commission Compétition, jusqu'au 15 août de la saison précédente.
Afin d'avoir une portée régionale, il ne sera pas possible d'attribuer plus d'une étape dans le même département. Cependant, exceptionnellement, la Ligue peut décider d'attribuer une seconde étape dans un même département (par manque de candidatures ou gymnases non conformes par exemples).
L'attribution des étapes du circuit TRJ sera diffusée par la Ligue plus tard le 10 septembre de la saison en cours.

3. Modalités d'organisation du TRJ

3.1. ORGANISATION

La structure accueillant une étape TRJ devra disposer de 7 terrains minimum sur les deux jours. La priorité est donnée à des équipements classés "hors classement" au minimum.
Elle sera responsable de l'organisation du plateau sportif en respect avec le cahier des charges.
Elle devra :

- Assurer la gestion du plateau sportif sur le week-end,
- Prévoir des chaises pour les coachs, des chaises pour les scoreurs et arbitres, de préférence des chaises d'arbitre (si la salle en dispose), des tables et chaises pour la table de marque,
- Prévoir des plaquettes pour les terrains, matériel informatique, micro, stylos, feuilles blanches,
- Prévoir des caisses au bord des terrains pour stocker le matériel des joueurs lors des matchs,
- Prévoir tout autre matériel nécessaire à la gestion du plateau sportif (caisse pour volants usagés, serpillères…),
- Mettre à disposition un gestionnaire et organisateur de compétition (GEO) pour la gestion de la table de marque,
- Mettre en place une buvette (et dans la mesure du possible la structure accueillante proposera une solution de restauration le soir).

La Ligue aura à sa charge :

- La diffusion de la plaquette aux clubs ainsi qu'aux comités départementaux de la ligue Nouvelle-Aquitaine,
- La réception des inscriptions et droits d'inscription,
- La confection des tableaux,
- L'envoi des horaires de convocation,
- La fourniture des récompenses,
- La gestion de la compétition,
- Les tablettes de score si la structure n'en possède pas.

3.2. INVITATIONS

Les invitations devront être envoyées à l'ensemble des clubs et des Comités départementaux de la région Nouvelle-Aquitaine selon l'échéancier suivant :
- envoi des invitations au plus tard 30 jours avant la compétition
- envoi des convocations 7 jours avant la compétition

Certains joueurs pourront être invités pour apporter une meilleure opposition et élever le niveau de jeu.

3.3. DÉROULEMENT

Chaque étape se déroulera sur 2 jours.

Horaires :

- Samedi 10h- 21h
- Dimanche : 8h – 17h

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 45 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du juge arbitre.
En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.
Le plateau sportif ne sera accessible qu'aux joueurs, accompagnés de deux coachs au plus.

3.4. TABLEAUX

Les tableaux se déroulent en poule selon le niveau (classement) et non par catégorie des joueurs, soit en TOPS.
En simple, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 8 joueurs (2 poules de 4 avec 2 sortants).
En doubles, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 4 paires sans sorties de poules.
Le nombre de joueurs/paires ne pourra excéder celui prévu, sauf dérogation provenant de la Commission Compétition.

Le fonctionnement est celui cité dans le tableau ci-dessous :

Tableau	7 terrains	9 terrains
SI	12 TOPS de 8 joueurs	16 TOPS de 8 joueurs
DI	9 TOPS de 4 paires	11 TOPS de 4 paires
DMx	9 TOPS de 4 paires	11 TOPS de 4 paires

L'organisateur se réserve le droit d'ouvrir, pour les catégories minibad et poussin un tableau Double Intergenre sur les étapes de mixte afin de faire jouer un maximum de joueurs.

Règle de sélection des joueurs

La sélection des joueurs ou paires se fera en fonction du CPPH 21 jours avant le premier jour de compétition, ainsi qu'en fonction de la régularité des joueurs sur le circuit.
De manière préférentielle, dans un même TOP, les joueurs ne pourront pas avoir plus de 3 années d'écart.

Prérequis pour participer à la compétition
- être classé minimum P10 en benjamins
- être classé minimum D9 en minimes
- être classé minimum D8 en cadets

Equivalences points

Catégories / Sexe	Homme	Femme
Benjamins	750	575
Minimes	950	700
Cadets	1175	875

Pour 7 terrains :

SIMPLE
Places réservées garçon : 8 places seront réservées aux minibad-poussins / 8 places seront réservées aux benjamins / 8 places seront réservées aux minimes / 8 places seront réservées aux cadets.
Places réservées fille : 8 places seront réservées aux minibad-poussines / 8 places seront réservées aux benjamines / 8 places seront réservées aux minimes / 8 places seront réservées aux cadettes.

DOUBLE
Places réservées garçon : 4 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 4 places seront réservées pour des paires de benjamins / 4 places seront réservées pour des paires de minimes / 4 places seront réservées pour des paires de cadets.
Places réservées fille : 4 places seront réservées pour des paires de minibad-poussines / 4 places seront réservées pour des paires de benjamines / 4 places seront réservées pour des paires de minimes / 4 places seront réservées pour des paires de cadettes.

DMx : 5 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 5 places seront réservées pour des paires de benjamins / 5 places seront réservées pour des paires de minimes / 5 places seront réservées pour des paires de cadets.

Pour 9 terrains :

SIMPLE
Places réservées garçon : 10 places seront réservées aux minibad-poussins / 10 places seront réservées aux benjamins / 10 places seront réservées aux minimes / 10 places seront réservées aux cadets.
Places réservées fille : 10 places seront réservées aux minibad-poussines / 10 places seront réservées aux benjamines / 10 places seront réservées aux minimes / 10 places seront réservées aux cadettes.

DOUBLE
Places réservées garçon : 5 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 5 places seront réservées pour des paires de benjamins / 5 places seront réservées pour des paires de minimes / 5 places seront réservées pour des paires de cadets.
Places réservées fille : 5 places seront réservées pour des paires de minibad-poussines / 5 places seront réservées pour des paires de benjamines / 5 places seront réservées pour des paires de minimes / 5 places seront réservées pour des paires de cadettes.

DMx : 8 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 8 places seront réservées pour des paires de benjamins / 8 places seront réservées pour des paires de minimes / 8 places seront réservées pour des paires de cadets.

3.5. FORFAITS

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.
Si un joueur est forfait, il doit impérativement prévenir le plus tôt possible, l'organisateur et éventuellement son(sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours au plus tard après la compétition les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton par mail à contact@lnaqbad.fr ou par courrier : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, 2 avenue de l'Université 33400 Talence.
Les pièces justificatives peuvent également être intégrées sur MyFFBad.

En cas de forfait, si le joueur a pu être remplacé dans le tableau, les frais d'inscription seront remboursés. Dans le cas contraire, les frais d'inscription resteront acquis à l'organisation.

3.6. BARÈME DE POINTS

A l'issue de chaque étape, les participants comptabilisent des points dans chaque tableau joué suivant leur résultat et le barème ci-dessous :

	Vainqueur	Finaliste	½ finaliste	3e de poule	4e de poule
TOP A	750	720	700	670	650
TOP B	700	670	650	620	600
TOP C	650	620	600	570	550
TOP D	600	570	550	520	500
TOP E	550	520	500	470	450
TOP F	500	470	450	420	400
TOP G	450	420	400	370	350
TOP H	400	370	350	320	300
TOP I	350	320	300	270	250
TOP J	300	270	250	220	200
TOP K	250	220	200	185	175
TOP L	200	185	175	160	150
TOP M	175	160	150	135	125
TOP N	150	135	125	110	100
TOP O	125	110	100	85	75
TOP P	100	85	75	60	50
TOP Q	75	60	50	35	20

3.7. CLASSEMENT DU TRJ

Le classement est individuel, il tient compte de l'avancement du joueur dans le tableau concerné.
Les doubles ne donneront pas de classement général.
Les points sont attribués même si le match est gagné par forfait (WO).
En cas d'égalité de points, les joueurs ex-æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :
1- le plus grand nombre de participations aux étapes du TRJ de la saison
2- le plus grand nombre de points obtenu sur une seule étape
3- par tirage au sort
Le vainqueur d'un TOP sera automatiquement promu dans le TOP supérieur sur l'étape suivante.

Les 3 premiers du classement général de simple seront récompensés.

Récompenses

Les vainqueurs et finalistes de chaque TOP sont récompensés à chaque étape. Les récompenses sont remises à la fin de la compétition.

Les récompenses du circuit seront remises lors de la première étape de la saison suivante pour les 3 premières places au classement général garçons et filles.

3.8. AFFICHAGE

La Commission Compétition adressera par mail à l'organisateur la tenue des classements du circuit TRJ.
L'organisateur d'une étape devra afficher en évidence le classement provisoire du TRJ avant le début de la compétition.
Le présent règlement, les tableaux et l'échéancier seront affichés dans la salle. Les documents obligatoires à l'affichage seront disponibles sous forme de QRCodes (codes de conduite, chartes…).

3.9. TERRAIN POUSSIN

Les tableaux ne se déroulant pas par catégories mais en TOPS de niveau, les minibad-poussins seront amenés à jouer contre des joueurs plus âgés. Par conséquent, l'adaptation pour les terrains poussins ne se fera que lorsque le TOP ne sera composé que de minibad-poussins.

3.10. ARBITRAGE

La compétition est placée sous le contrôle d'un Juge-Arbitre désigné par la CLOT.
Les indemnités et les frais de déplacement du Juge-Arbitre sont à la charge de la Ligue. Le coût de restauration en journée est à la charge de la structure accueillant le TRJ.
La ligue missionnera des arbitres pour officier sur la compétition, ils seront désignés par la CLOT, cependant, l'autoarbitrage sera utilisé de manière majoritaire. La présence d'arbitres sera soumise à la possibilité d'installation de chaise d'arbitrage de l'infrastructure. Les frais des arbitres nommés seront à la charge de la Ligue (voir document sur le site de la Ligue, onglet Officiels techniques (OT), documents, « Prise en charge des frais des OT sur les actions Ligue »).
La Ligue se réserve le droit d'organiser des formations ou examens d'officiels techniques sur la compétition.
Des arbitres bénévoles ou en formation pourront officier bénévolement avec l'accord du Juge-Arbitre.
Un joueur pourra être appelé à scorer des matchs ou à arbitrer s'il a terminé sa compétition, et ce de façon bénévole.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.
Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'annonce du match.
Le temps de repos minimum est de 20 minutes entre chaque match, ou moins si accord entre les joueurs.

3.11. RÉSULTATS

Le GEO appartenant à l'organisation a la charge de communiquer les résultats de la compétition sur le site de Poona.

3.12. COACHING

Nous entendons coaching entre les points, le fait de prodiguer des conseils techniques ou tactiques aux joueurs, ou encore de lui apporter une aide l'avantageant par rapport à son adversaire.
Le coaching est autorisé entre les points pour tous les matchs.

Le coaching est interdit pendant les points.

Lien vers doc RGC « Code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs »: https://drive.google.com/file/d/1KTa1uYuPHk3nBxN8tcNHLW5bGOVNQUZ3/view?usp=sharing

3.13. DOPAGE

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

3.14. MESURES SANITAIRES

La Ligue se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des conditions sanitaires.

3.15. DROITS À L'IMAGE

Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

3.16. RESPECT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. Toute participation à ce TRJ entraîne l'acceptation du présent règlement.
La Commission Compétition pourra modifier ce règlement pour des raisons d'organisation dans l'intérêt de la compétition.

4. Sanction et réclamation

6.1. DISQUALIFICATION

Le Juge-Arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, les résultats de ses matchs ne seront pas comptabilisés.

6.2. RÉCLAMATION

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la Commission Compétition dans les 5 jours suivant la compétition.
En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la Commission Compétition par le président du club du joueur concerné.
Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la Commission Compétition afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

6.3. APPEL

Un appel de la décision de la Commission Compétition pourra être fait en respect avec la procédure fédérale décrite dans le guide du badminton, 07.01 – Règlement d'examen des réclamations et litiges.

7. Annexe

Ce règlement est complété par des dispositions liées à la saison.